

République Française  
**MAIRIE DE SAINT-FLOREL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU MARDI 25 OCTOBRE 2022 A 20 HEURES 30 MINUTES**

**Convocation** : 19/10/2022

**Affichage** : 19/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël GUILBERT, Maire.

**Présents** : Mme FERREY Floriane, Mme FRIGOT Stéphanie, Mme LEMIERE Isabelle, Mme MONTAGNE Emilie, M. FORTIN Denis, M. GUILBERT Joël, M. LE TOUTEN Loïc, M. ONFROY Jacques.

**Absents excusés** : Mme LECARPENTIER Christelle (pouvoir à Mme FERREY Floriane), M. GUESDON Mickaël (pouvoir à M. LE TOUTEN Loïc), M. LEFEVRE Antoine (pouvoir à Mme MONTAGNE Emilie).

**Secrétaire de séance** : M. LE TOUTEN Loïc

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu du 30/08/2022
- Délibération Attribution de compensation libre
- Délibération adoption du rapport de la CLECT
- Délibération avenant n°3 service commun
- Délibération modificative pour remboursement à la CAC de la taxe d'aménagement
- Délibération emprunt Pôle Petite Enfance
- Délibération délégation au Maire pour remboursement des arrhes versées pour la salle communale
- Demande de subventions
- Organisation de l'Arbre de Noël
- Informations et communications diverses
- Interventions des conseillers.

**Approbation du compte rendu du 30/08/2022**

Le compte rendu est approuvé par 11 voix « pour ».

**Délibération Attribution de compensation libre**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, par 11 voix « pour », le montant d'AC libre 2022, tel que délibéré par la Communauté d'Agglomération, soit 51204 € en fonctionnement.

**Délibération adoption du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Coût prévu : 1311,80 €      Coût facturé : 852,19 €

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de s'abstenir (11 abstentions).

**Délibération avenant n°3 service commun**

L'avenant n°3 service commun est approuvé par 11 voix « pour ».

**Délibération modificative pour remboursement à la CAC de la taxe d'aménagement**

Le remboursement de 20% de la taxe d'aménagement à la CAC est approuvé par 11 voix « pour ».

### **Délibération emprunt Pôle Petite Enfance**

Le Conseil municipal approuve, par 11 voix « pour », le choix du remboursement d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel réalisé par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, sur une durée de 20 ans, au taux fixe de 2,77%.

### **Délibération délégation au Maire pour remboursement des arrhes versées pour la salle communale**

Délégation approuvée par 11 voix « pour ».

### **Demande de subventions**

- AFM Téléthon : 11 voix « contre ».
- Collège Sainte-Marie de Valognes pour un séjour à la montagne : 8 voix « contre » et 3 « abstentions ».

### **Organisation de l'Arbre de Noël**

Confirmation de la date du 18 décembre 2022.

Sont volontaires afin de participer au choix et à l'achat de cadeaux Mmes FERREY Floriane, FRIGOT Stéphanie, LECARPENTIER Christelle, LEMIERE Isabelle, MONTAGNE Emilie et M. LEFEVRE Antoine.

Une demande de devis pour l'achat de chocolats va être effectuée auprès des boulangers-pâtisseries de Montebourg.

### **Informations et communications diverses**

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a décidé d'élaborer un calendrier permettant de préciser les semaines de collecte des ordures ménagères (poubelles noires) et les semaines de collecte des emballages et papiers (poubelles jaunes). Ce calendrier sera distribué aux habitants de la commune.

Les travaux d'éclairage du parking de la salle communale débuteront le 7 novembre 2022.

Un devis pour le remplacement du lave-vaisselle de la salle communale a été demandé à l'entreprise GOUVILLE FROID.

M. le Maire a demandé au cabinet CAUE d'organiser une réunion publique pour informer les habitants de la commune des résultats de l'étude sur l'enclos paroissial qu'il a réalisée. Le but de cette réunion est également de solliciter les habitants pour créer une association de sauvegarde du patrimoine communal.

M. le Maire a envoyé un courrier à madame MAISTRE lui demandant de veiller à ce que ses chiens ne s'échappent plus de son domicile. Copie de ce courrier a été adressée à la gendarmerie.

La table située au hameau « Vaudiville » a été réparée.

Depuis le début de l'année 2022, 11 nids de frelons ont été détruits.

L'équipe du Conseil municipal qui travaille sur la base d'adresses a bien avancé dans ses travaux. Certaines adresses vont changer. Des formalités administratives devront par conséquent être engagées par les personnes concernées, notamment des changements de SIRET.

L'UDAF de la Manche tiendra une permanence le 22 novembre 2022, à 18 heures, afin de donner des conseils en matière de budget à destination des familles qui en éprouveraient le besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures et 10 minutes.

AINSI DELIBERE LES JOURS, MOIS ET ANS QUE DESSUS